

LETTRE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE..... 20 c.	UN AN..... 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

15 Mai — L'agitation gréviste continue dans le Gard.

— En Espagne, les grévistes se précipitent dans Bilbao avec le drapeau rouge, proférant des cris révolutionnaires et des menaces contre le gouvernement.

— Mort de Marie Cagnol, la victime de la rue de Provence.

16 Mai — Obsèques du vice-amiral Bergasse du Petit Thouars.

17 Mai — Interpellation de M. Laur à la Chambre, sur l'accaparement des pétroles et sur l'emploi des fonds des caisses d'épargne. Un ordre du jour de confiance met fin à ce débat, à la suite des déclarations du Ministre des finances.

— La cour d'assises de l'Hérault rend son verdict sur le crime de Gabian. Il s'agit de l'assassinat d'un homme âgé d'une cinquantaine d'années par sa femme âgée de 36 ans et par son fils âgé de 17 ans, poussés au crime par un vieillard de 63 ans. La peine de mort est prononcée contre la femme Eujalbert; celle des travaux forcés

est infligée à son fils; quant au complice Gély, il est acquitté.

18 Mai — Banquet de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, sous la présidence de M. Floquet.

— Crime de Pradelles (Haute-Loire) Le nommé Queyron est assassiné pendant son sommeil, par un jeune homme de vingt et un an.

— Double assassinat près du bureau d'octroi de la porte de Vanves. Auteur inconnu.

19 Mai — La Chambre vote la loi sur les délégués mineurs,

— Lettre du roi Dinah-Salifou dont on avait annoncé la mort. Il annonce à M. l'amiral Vallon, député du Sénégal, son heureux retour dans ses états.

— Fin de la grève des verriers aux environs de Paris.

— Drame de jalousie à Roubaix. Un jeune homme, représentant d'une fabrique, tire cinq coups de revolver sur sa maîtresse et se tire ensuite sur lui-même neuf coups de la même arme qu'il a l'énergie de recharger trois fois.

20 Mai — Le Sénat vote en deuxiè-

me lecteur, la loi sur les accidents de travail.

— Découverte et arrestation des auteurs du crime de Courcelles.

21 Mai — Départ de M. Carnot, président de la République, pour les départements de la Drôme, de Vaucluse du Gard, de l'Hérault etc. en compagnie de M. M. Constans, ministre de l'intérieur et Bourgeois, ministre de l'Instruction publique.

22 Mai — La Chambre rejette le projet de loi sur la Presse.

— Une dépêche de New-York annonce qu'Eyraud l'assassin de l'huissier Gouffé, aurait été arrêté à la Havane.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Les opérations du conseil de révision ont eu lieu à Dammartin, mercredi dernier, à 10 heures.

Comme l'année dernière, monsieur Labour, Conseiller général du canton, a offert à M. le Préfet, à l'hôtel du Chemin de Fer, un déjeuner auquel assistaient les membres du conseil de révision, M. le Maire et M. le Juge de Paix de Dammartin ainsi que les autres fonctionnaires de la ville et les membres de la Délégation cantonale.

JUILLY

Dimanche dernier 18 mai, a eu lieu à Juilly, le 61^e banquet annuel de l'association amicale des anciens élèves du collège.

Troiscent cinquante convives étaient réunis dans la magnifique salle des bustes, sous la présidence de M. Galichon, membre du conseil d'administration de l'association.

Parmi les discours prononcés au dessert, celui de M. Galichon a été particulièrement applaudi, lorsque d'une voix émue, en rappelant les noms des anciens élèves morts dans l'année, il a cité celui de l'Amiral Dupetit-Thouars dont la France portait le deuil il y a quelques jours.

Dans une délicate improvisation, le R. P. Olivier, supérieur du collège a répondu aux paroles de M. Galichon et a soulevé dans l'assemblée un élan de patriotisme qui a porté les anciens élèves à décider qu'un buste serait élevé à la mémoire de leur camarade,

M. le docteur Mony, pour terminer, a récité une charmante pièce de vers à *la Jeunesse*, qui a excité les applaudissements unanimes.

A quatre heures, un train spécial a ramené les invités à Paris.

— Dimanche dernier, la population de Juilly a été péniblement impressionnée en apprenant que la femme Serrain âgée de 22 ans et mariée depuis trois semaines était accouchée clandestinement, après avoir caché sa position à son mari, et s'était rendue coupable d'infanticide en laissant mourir son enfant, faute de soins.

La police prévenue de ce fait s'est rendue à Juilly pour faire les constatations nécessaires et mettre la coupable en état d'arrestation.

SAINT-PATHUS

Dans la soirée du 29 Avril dernier, six ouvriers belges, occupés dans la commune, se présentaient au débit de vins de Mme veuve Dusautoy pour demander à boire. Dès que la débitante s'aperçut que ses clients commençaient à être gais, elle leur refusa de nouvelles consommations ce qui excita leur colère à tel point que le garde-cham-

pêtre qui était venu pour les expulser, fut frappé par eux.

Le tribunal correctionnel de Meaux a condamné un des plus violents à un mois de prison; un autre à 10 jours; un troisième à 8 jours de la même peine; les autres ont été acquittés.

MESNIL-AMELOT

La remise de la médaille d'honneur, par M. le Préfet de Seine-et-Marne, à M. Duval, sous-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers, a donné lieu à une petite fête de famille fort intéressante, dont la commune du Mesnil-Amelot gardera le meilleur souvenir.

Mercredi dernier, à l'issue du conseil de révision, M. le Préfet de Seine-et-Marne se rendit de Dammartin au Mesnil-Amelot, accompagné de M. le sous-Préfet de Meaux, de M. Labour Conseiller général, de M. Dupille, Conseiller d'arrondissement, de la plupart des membres de la Délégation cantonale et des principaux fonctionnaires du chef-lieu de canton.

La commune du Mesnil-Amelot qui recevait pour la première fois le plus haut fonctionnaire du département, a tenu à lui témoigner sa satisfaction par un accueil chaleureux. Les abords de la Mairie étaient ornés de trophées de drapeaux et de guirlandes de feuillages; la salle était également pavoisée et garnie de fleurs. Le conseil municipal et la compagnie des sapeurs-pompiers faisaient les honneurs de la Maison commune.

M. le Préfet, de son côté, s'est montré des plus bienveillants. Après le discours de M. Labour, l'honorable représentant du gouvernement de la République, a pris la parole et a soulevé à plusieurs reprises les

applaudissements unanimes de toute l'assistance. M. Duval, à son tour, a remercié en termes émus, M. le Préfet, de la distinction honorifique qui venait de lui être remise comme prix de ses efforts et de son dévouement.

Un lunch au champagne a terminé la première partie de cette intéressante petite fête.

Le soir, un banquet réunissait les pompiers et un certain nombre d'invités.

Nous avons la satisfaction de pouvoir faire connaître à nos lecteurs, les termes de l'allocution prononcée par l'honorable Conseiller général du canton de Dammartin.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de faire partie de la Compagnie des sapeurs-pompiers du Mesnil-Amelot. C'est en cette qualité que je vous souhaite la bienvenue parmi nous. C'est aussi en cette qualité, que je vous prie d'adresser au gouvernement de la République nos remerciements pour l'honneur qui nous est accordé, en la personne de notre dignitaire officier, M. le lieutenant Duval.

Une vie de dure labeur, une vie tout entière de dévouement, reçoit ainsi sa juste récompense.

Votre présence, monsieur le Préfet, double la valeur de cette récompense. C'est un acte équitable et vraiment républicain, l'acte du premier magistrat du département qui vient ici remettre à Duval la médaille qu'il a si bien méritée.

Sans doute le vrai jour pour apprécier Duval, c'est un incendie; mais cette clarté n'est pas de celles que nous désirons; non pas que mes camarades du corps des pompiers appréhendent cette clarté, loin de là. Dans l'avenir ils sauront accomplir leur tâche comme ils l'ont fait dans le passé; mais au



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

SHAS



0 000000 085540

aujourd'hui tous nos cœurs ont une autre pensée: ils se tournent reconnaissants vers le gouvernement, qui a su faire rentrer dans le devoir, ceux qui s'en étaient écartés, et, qui ici même, en cette commune du Mesnil-Amelot, récompense un humble, un laborieux, un dévoué . . . qui n'a jamais fui devant le danger.

Mes chers camarades! nous conserverons le souvenir de ce beau jour et en votre nom à tous, j'adresse mes remerciements à M. le Préfet de Seine-et-Marne.

MONTHYON

Le sieur Blin, aîné, 49 ans, couvreur demeurant à Monthyon, convaincu d'avoir frappé le sieur Pilloud, Joseph, dans la soirée du Dimanche 4 mai, est condamné à 25 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Meaux.

VILLENEUVE

Le conseil municipal de Villeneuve vient de voter une somme de 20 francs en faveur de la souscription du monument de M. Noblat.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

En exécution d'une clause de la donation faite, à la commune de Nanteuil par M. Lejeune, architecte honoraire du gouvernement, enfant du pays, et émule de M. de Monthyon, la municipalité et le ministre du culte procéderont, le lundi de la Pentecôte 26 mai, à deux heures du soir, à l'hôtel-de-ville, à la remise de la médaille commémorative et du prix de 600 francs destinés au serviteur, domestique à gages le plus digne, et, à trois heures, en l'église paroissiale, au couronnement de la jeune fille choisie pour le prix de vertu et de dévouement, d'une égale valeur de 600 francs.

Les lauréats sont :

1° Pour le prix d'attachement, M. François-Joseph Minouflet, âgé de 47 ans, au service de M. Muzelle depuis 23 ans consécutifs ;

2° Pour le prix de vertu et de dévouement, M^{me} Berthe Prévost, âgée de 23 ans, blanchisseuse.

(Journal de Senlis)

CLAYE

La semaine dernière plusieurs enfants de 12 à 13 ans, ont eu la singulière idée d'aller briser une tombe dans le cimetière de Claye. Une enquête a été immédiatement ouverte pour connaître les jeunes Vandales.

MONTGÉ

Le conseil municipal de Montgé, s'est associé pour une somme de 30 francs à la souscription destinée à l'érection d'une statue, à la mémoire du général Raoult. Les membres de cette assemblée ont également souscrit individuellement à cette œuvre patriotique.

VINANTES

Le conseil municipal de Vinantes, suivant l'exemple de la commune de Montgé, a voté 20 francs en faveur de la souscription pour la statue du général Raoult.

FAITS DIVERS

UNE ASCENSION MOUVEMENTÉE

Le ballon *le Figaro* était lancé dimanche à Enghien, emportant M. et Mme Laguerre, M. Périvier et les aéronautes Jovis et Mallet.

Surpris par un orage violent, on jeta du lest, on en jeta encore tant et si bien que le ballon, après avoir traversé les nuages, dépassa 4,000 mètres.

Bientôt on vit le ballon redescendre avec une vitesse énorme. Impossible

de le modérer ; on jeta tout ce qui restait dans la nacelle : vains efforts ! la descente devint vertigineuse, et le ballon s'abattit au milieu de la forêt d'Hez près Hermes, dans l'Oise, crevé par les branches d'arbres.

Les voyageurs tombèrent rudement sur le sol où ils furent pris de vomissements violents.

Ils avaient dégringolé plus de 4,000 mètres en douze minutes ?

Nous avons su dans la soirée qu'ils avaient pu, à peu près sains et saufs, regagner Paris.

UN AUDACIEUX VOLEUR

Une aventure du plus haut comique est arrivée avant-hier soir, vers dix heures, à deux gardiens de la paix de service dans la rue des Martyrs.

Ces deux agents passaient devant la boutique de M. Taillanton, marchand de vin au numéro 14 de cette rue, lorsqu'ils furent priés par un individu qui se trouvait en face de l'établissement, de lui donner un coup de main pour charger un fût sur une voiture à bras.

En gens obligeants, les gardiens de la paix saisirent aussitôt la barrique et l'enlevant avec mille difficultés, se disposèrent à la charger.

Tout à coup, M. Taillanton sortant de son établissement, se frotte les yeux tout ébahi devant le spectacle qu'il aperçoit ; mais, le premier moment de stupéfaction passé, il se met à crier : « Au voleur ! »

Les agents, interloqués, s'arrêtent net, la barrique en l'air, au bout de leurs bras.

En moins d'une seconde, s'apercevant qu'ils viennent d'être joués par un audacieux filou, ils déposent le fût à terre et sautant sur le voleur, le con-

duisent chez M. Bénézech, commissaire de police.

Ce joyeux escroc, a été reconnu pour un nommé Nicolas Barthélemy, âgé de 49 ans, se disant restaurateur à Pont-à-Mousson.

— De passage à Paris, a-t-il invoqué pour sa défense, j'ai voulu faire une bonne farce.

Son système n'a pas été admis par le commissaire de police qui l'a envoyé au Dépôt.

LES ENFANTS TERRIBLES

A la sortie de l'école, samedi soir, quatre gamins de Guignies restèrent ensemble pour jouer, et l'un d'eux, nommé Lévy, âgé de 11 ans, dont les parents étaient absents, les emmena au domicile paternel pour les régaler.

Après une tournée d'anisette trouvée excellente, il prit une autre bouteille et versa de l'alcali volatil (ammoniac). Aussitôt qu'ils en eurent bu plus ou moins, les pauvres enfants s'enfuirent en poussant des cris, rendant le sang par la bouche. Le plus jeune, enfant de six ans et 1/2, fut le plus atteint ; ses souffrances étaient atroces enfin les bons soins du docteur Bose écartèrent tout danger. Les deux autres enfants ont été moins affectés.

ACTE DE SOUVAGERIE

La semaine dernière, un garnement de la pire espèce, du nom de Pinault, ayant subi déjà plusieurs condamnations, se présentait un soir, vers onze heures, au domicile d'un de ses voisins M. Talibart, allée de Montfermeil au Raincy.

Entendant du bruit, M. Talibart se leva et ouvrit sa porte pour s'enquérir de ce qui se passait.

A peine avait-il paru que Pinault lui lançait une pierre énorme qui l'atteignit au visage.

A la suite de cette blessure, M. Talibart, atteint du tétanos, fut transporté à l'hôpital Saint-Louis. Il y est mort hier soir laissant une veuve et sept enfants sans aucune ressource.

Après avoir rôdé pendant une semaine au Raincy même et dans les environs, inspirant la terreur aux paisibles habitants, Pinault s'est constitué prisonnier.

Il a été écroué à la prison de Pontoise.

LONGPERRIER

(Suite)

Le village de Longperrier était formé avant le XVI^e siècle et il fut érigé en paroisse le 7 Avril 1530, par Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux : la chapelle de Moëncourt, qui jusque-là avait été desservie par les chanoines du prieuré de Saint-Jean-Baptiste de Dammartin, devint cure régulière, à la collation de l'abbé de Saint-Martin-aux-Bois. Dans la suite, tous les biens de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois ou de Ruricourt, ayant été réunis au collège Louis-le-Grand, après le décès de Louis Hercule de Lévis-Vantadour, dernier abbé commandataire de Saint-Martin-aux-Bois par bulles du pape du 20 Mai 1677, et en vertu de lettres patentes du roi, du mois d'août 1679, la cure de Longperrier passa, avec plusieurs autres, à la nomination de ce collège, administré alors par les Jésuites.

Le revenu de la cure s'élevait à 800 livres.

Les trois fiefs qui furent annexés au territoire de Longperrier et de Maincourt étaient ceux du *Vivier*, d'*Arçilliers* et de *Montroussier*.

Le fief du *Vivier* placé au centre de deux autres, réunissait ainsi les deux tronçons du village. Il appartenait au comte de Dammartin, seigneur haut justicier de Longperrier. En 1635, la ferme du Vivier appartenait au roi, devenu comte de Dammartin, par la confiscation qu'il avait faite de ce comté en 1632, sur Henri II de Montmorency; elle était louée alors 1,350 livres, et vingt ans plus tard (1655), 1,750 livres. Le 6 décembre 1662, la ferme du Vivier était affermée « sous le bon plaisir du comte de Dampmartin ». Louis II de Bourbon, prince de Condé « moyennant un loyer annuel de 1,850 livres tournois, deux douzaine de Fromages, quatre chapons bons et suffisans, une charretée de gerbes et un cent de foin. » En 1715, Jean du Mayne était fermier de la ferme du Vivier. Trois ans plus tard (9 décembre 1718), sa fille Marguerite du Mayne, est citée comme propriétaire de la ferme du Vivier et de ses dépendances comprenant 46 arpents.

Elle était héritière bénéficiaire de Jean du Mayne et de Marguerite Leplat ses père et mère. La ferme du Vivier, qui relevait du comté de Dammartin était chargée envers messire Louis le Pelletier, chev. seigneur d'Othis etc, d'une rente de cinq sols tournois de cens de cent cinquante livres de surcens, rentes foncières et seigneuriales, neuf livres de cens et rentes foncières non rachetables faisant ensemble 159 livres cinq sols.

(à suivre) E. L.

LES RUES DE DAMMARTIN

(Suite)

RUE DE MEAUX — Cette rue portait aussi le nom de *rue du Bois*. Il est fait mention dans un acte de l'année 1612,

d'une maison « sise rue de Meaux, autrement dite rue du Bois. » Elle commençait à la rue des Vieilles Boucheries et aboutissait à une des portes du bourg, appelé Porte de Meaux.

RUELLE DU BUAT. — Cette ruelle qui existe encore, était ainsi désignée parce qu'elle conduisait de la rue de Meaux ou rue du Bois à la maison du Buat.

RUE AU FOURRRE. — Cette rue dont il est fait mention dans plusieurs actes de 1673 à 1679, paraît avoir occupé pendant un certain temps, la partie de de la rue de la Porte-au-Pain allant du carrefour du Sauvage à la rue des vieilles Boucheries.

RUELLE SAINT-LEU, OU DU FOUR SAINT-LEU. Cette ruelle doit son nom à l'ancien four banal, dit four Saint-Leu. Elle conduit de la rue du Sauvage à la rue Victor Offroy.

RUE VICTOR OFFROY. — Cette rue qui a reçu le nom du poète Dammartinois, Victor Offroy, commence à la rue du chemin de fer et finit à la rue de la Saine-Fontaine.

Elle formait autrefois le chemin de ronde des remparts dits de la *Haute-Motte*, « ou fossés de la Haute-Motte » (1633, 1673, 1684, 1698.)

RUE DE LA SAINE-FONTAINE. — La rue de la Saine-Fontaine formait la continuation de la rue des Vieilles-Boucheries ou rue des Sablons et suivait le ruisseau de la Saine-Fontaine et desservait le faubourg de Coigny. Très fréquentée au XIII^e siècle, cette rue n'était plus que très peu habitée à la fin du XVII^e siècle, (1673). Ce n'est plus actuellement qu'un chemin conduisant aux jardins des maraichers.

RUE DU FLOCHET. — La rue du Flochet, dont il ne reste plus qu'une faible partie, allait de la rue du gué des Aulnois. (de l'entrée du lieu-dit le Logis.) à

la rue de la Saine-Fontaine. (1626, 1628 1680.) Cette rue traversait le faubourg de Coigny au XIII^e siècle, et se continuait vraisemblablement jusqu'à l'ancien chemin des Postes, derrière les maisons du Buat et de la Croix-Blanche.

(à suivre) E. L.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

POUR L'ERECTION D'UNE STATUE

AU GÉNÉRAL RAOULT

La ville de Meaux ainsi que nous l'avons dit dans un de nos précédents numéros, a résolu d'élever une statue à l'un de ses glorieux enfants, tombé mortellement frappé sur le champ de bataille de Frœschviller, le 6 août 1870.

La notice que nous avons publiée dans les numéros 35 et 37 de la *Petite Gazette* donne une idée de la belle conduite que tint le général à la tête de sa division, lorsque ses régiments décimés étaient sur le point de manquer de cartouches, on lui conseillait de donner l'ordre de la retraite : *non, non*, dit-il, *je ne donnerai pas l'ordre de la retraite, il faut tenir ici et si on ne peut tenir, mourir.* »

Plusieurs municipalités des environs de Dammartin ont tenu à honneur de s'associer à cette œuvre patriotique; il est à désirer que leur exemple soit suivi par un grand nombre d'autres communes.

Adresser les souscriptions à M. Susane, receveur particulier des finances, 13 cours Raoult, à Meaux.

Du Gaulois.

— Moi, racontait un homme d'affaires devenu fort riche en quelques années, je suis arrivé à Paris avec de la paille dans les sabots.

— C'est vrai murmura quelqu'un. Il a gardé les sabots mais il a mis les autres sur la paille.

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

Malgré son prix réduit, ce Journal contient les gravures les plus artistiques et les plus pratiques qui aient été publiées jusqu'ici par un journal de modes; le papier et tous les accessoires sont irréprochables; en outre, ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

GLACE A BON MARCHÉ

Tous les visiteurs de l'Exposition Universelle ont pu apprécier les admirables machines à fabriquer la Glace.

Après bien des recherches, je suis parvenu à réduire ces modèles afin de les mettre à la portée de toutes les bourses, appareils qui produisent des résultats identiques et que la glace en blocs très durs ne revient pas à plus de 5 centimes le kilog.

Prix des Appareils

N° 1	produisant 500 gr. de glace	20 fr
2	— 2 kil.	— 30 »
3	— 5 —	— 50 »
4	— 10 —	— 100 »
5	— 25 —	— 200 »

Produit spécial d'une durée illimitée
3 francs le kilog.

Envoi en gare la plus rapprochée, contre un
mandat-poste adressé à

POUJOLAT, 33 rue d'Avron (Paris)

VENTE ET ACHAT DE MATÉRIAUX
DE DÉMOLITIONS

Armand MALLET

ENTREPRENEUR DE BATIMENTS

DAMMARTIN, (S-&M).

Vieux bois, Portes, Persiennes, Croisées
Parquets chêne et sapin,
Carreaux et Tuiles, Pavés, Tuyaux
en grès et autres etc.

OCCASION — NEUF

TOUS CES ARTICLES
SONT VENDUS A TRÈS BON MARCHÉ

PAPETERIE E. LEMARIÉ

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

JACQUES AMÉDÉE LE PAIRE

JEANNE D'ARC

ou

SEINE-ET-MARNE

Brochure de 24 pages

Format In 12

Vendue au profit de la souscription
du monument à élever à la mémoire
de Jeanne d'Arc.

Prix : 20 Centimes

Francs 25 cent. par la poste.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. E. Lemarié.